

## 126

1727 Januar 25.; Rom, St. Peter

SCHREIBEN VON PAPST BENEDIKT XIII. AN SCHULTHEISS UND RAT VON  
LUZERN

s. Görres/Kirchenfreiheit 14 [Abdruck des Briefes: Udligenswilerhandel; verursacht wurde dieser Handel durch den Baarer Geistlichen Christian Leonz Andermatt, der als Pfarrer von Udligenswil ein Tanzverbot erlassen hatte. Weil er sich weigerte, sich deswegen vor der Obrigkeit zu rechtfertigen, wurde er 1725 von Schultheiss und Rat von Luzern abgesetzt.] /

Kopie, in lat. Sprache, von Beat Jakob Anton Zurlauben  
AH 48, 246-247 - Blatt 247<sup>r</sup> leer

## 127

1620 September 10., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT] MIRON AN [ALT] LAND-  
AMMANN<sup>1</sup> [HEINRICH REDING?]

"Je connois par vostre lettre du 8.<sup>e</sup> de ce mois que vostre esprit est affligé et non sans raison tant des divers mouvement qui semblent agiter vostre pays [Anspielung auf die damals immer akuter werdenden Bündnerwirren und die von Schwyz diesbezüglich einzunehmende Haltung?]<sup>2</sup>, que sur ce que la nécessité de la defense de l'honneur du Roy [L u d w i g XIII.] et du nostre a mal gré moy et contre mon jnclination tiré de ma pleume pour retenir la vostre qui m'a donné suiet par la recidive et trop ordinaire repetition de noz defaux pretenduz de Croire que vos discours parmy ces ligues [Bünden gemeint?] ...ent<sup>3</sup> de mesme branle et qu'ainsy au lieu d'estre remerciez de l'affection du Roy et de nostre travail (que vous mesmes reconnoissez devoir estre mieux recueilly qu'il n'a esté et que plusieurs de ceux qui l'ont reietté l'estiment ainsy maintenant) nous en fussions si outrageusement blasmez Jusqu'a ce point que d'estre reputez cause de la perte et de la ruyne de toute chose, Je ne reprendray s'il vous plaist aucun point de ce qui est contenu en vostre lettre concernant le procedure qui s'est passé depuis Bade [wohl die dort am 8. August zu Ende gegangene Tagsatzung der XIII Orte gemeint, auf welcher Reding übrigens den Ort Schwyz vertrat]<sup>4</sup> ou je vous diray que vous seul euste le pouvoir de m'attirer m'en estant excusé envers Mess. [Schultheiss und Rat] de

Cette ville [Solothurn gemeint] voire de tous les Cantons que n'Improuvoient pas mes excuses lesquelles je laissé a part a vostre venue touché des raisons que vous nous representaster a Monsieur [Etienne] G u e f f i e r [damals Ambassador Frankreichs in Bünden] et a moy lesquelles nous avons bien sceu amplifier et faire valoir comme vous avez veu et si vous les avez secondées par vos advis vous avez faict honneur à voz Conseils qui tendoient tous a mesme fin et a mesme conclusion laquelle comme vous scavez trop mieux n'a esté ambrassée ny suyvie et chacun s'est tiré a part ce sont ces Conferences et conventicules [- zwischenzeitlich hatten die V kath. Orte Konferenzen in Luzern (2), Zug (zusammen mit Zürich), Weggis (2), Altdorf und Gersau abgehalten -] dont j'ay entendu parler et que je ne veux approfondir davantage non plus que le reste la saison ny le temps n'y estant pas et qu'il se rencontreroit tant de Contredis la dedans que ce ne seroit pas le moyen de remettre noz espritz en leur ancienne assiette et le regret que me temoignez de nostre mescontentement que je vous ... [avais] voulu cacher neantmoins pour ne vous point davantage affliger si vostre lettre ne m'eut violenté m'oblige a vous donner de la Consolation plustost que d'entrer en un examen trop particulier de toutes ces choses ou Je voy que les superieurs d'aucuns Cantons voire les Cantons tous entiers ont eu un sentiment, les autres un autre au lieu qu'il estoit a propos comme Jl est ordinaire en telles diversitez de bien exactement deliberer avec ses amys ce qu'il y a a faire et non pas laissant les premieres resolutions produire des efectz tout contraires sans en donner advis aux jnteressez qui n'avoient point fais de rendre le secours et l'assistance necessaire, Comme je vous puis assurer qu'il a esté faict de nostre part Nonobstant ce que le sr [Antonio] Moline [M o l i n a] [Secrétaire-Interprète an der franz. Ambassade in Bünden] a peu dire et Contre auquel a vostre Instance et de Mess. des Cantons que J'ay pris pour garandz de la fidelité qu'on se promettoit de luy J'avoys confié ce que vous avez sceu qu'il a employe en piaffes sans en avoir mis un teston a l'effect destiné et la derniere somme que J'envoye aussytost que vostre advis m'en fut venu est allée de mesme sinon que Mons. L'Ambassadeur Gueffier ayant sceu dudict Moline le mauvais employ de cet argent dont Jl n'a sceu luy donner Compte d'aucune chose, et luy ayant dit en avoir encore ... [1500] L luy ordonna de les mettre ez mains du Tresoriers pour l'employer ou ledict Moline l'avoit deu mettre Jl n'en a toutesfoys rendu que mil escuz qui ont esté avec offre de plus grande somme baillez ou vous mandez que d'autres y ont porté le leur ne tenant qu'a eux qu'ilz n'en recoivent davantage, Mais comme Jlz nous entretiennent d'une

chose pour tirer de nous ainsy en vont Il conter ailleurs une autre pour faire le mesme effect sans rien avancer de leur part ny satisfaire a ce qu'ilz doivent qui depend entierement d'eux ne consistant qu'en escritz et declarations dans l'esperance desquelles sans venir a l'execution Ilz veulent entretenir tout le monde pour le decevoir et se trouveront a la fin eux mesmes trompez. Or comme Je vois que vous craignez avec Raison trop de progres d'un Costé [neben Frankreich war spez. Mailand/Spanien an den Bündnerwirren mitbeteiligt] la dedans a nostre preiudice et au vostre Je vous diray que nous n'y scaurions que faire y faisant ce que nous estimons y estre absolument necessaire de nostre part ne scachant pas quel parti le Roy prendra la dedans en l'estat que sont ses affaires et ce que sa reputation et sa dignité exigera de luy a quoy estimant que vous Conformerez ...<sup>5</sup> Je vous priroy comme J'ay fait Mons. [K o n r a d III.] Zurlauben de ne coucher pour cette heure dans ces affaires la ny de sa Maieste ny de nous vous assurant puisque promettez la Continuation de vostre bonne volonté que vous recevrez tousiours de moy les effects de toute bienveillance et affection vous disant ce petit mot de latin pour Conclusion amantium Jrae amoris redintegratio est vous aurez sceu comme Mess. [Bürgermeister und Rat] de Basle Invittent ceux de fribourg et soleurre d'aller avec eux et ceux de schafouse aux Grisons sans autre assistance des Cantons alliez qu'ilz veulent faire Croyre avoir tout gasté. Je crois bien que cela n'aura pas grand effect et ne passera plus avant, Conservez moy en voz bonnes graces ...".

1) Der Titel ist der Anrede entnommen.

2) vgl. EA V 2, 144 a

3) ~~voient~~

4) Zu den gegensätzlichen Standpunkten in den Bündnerwirren hinzu war es wegen der Pensionen bereits zuvor anlässlich der Jahrrechnung in Baden zu Auseinandersetzungen zwischen den V kath. Orten und Miron gekommen. Vgl. EA V 2, 135 a

5) Ein Wort des Textes ist zerstört; vermutlich dürfte es "tousiours" heissen.

Original, in franz. Sprache - AH 48, 248-249

128

1706 August 23.

A

PASSIERSCHEIN FUER BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN AN DEN FRANZ. HOF  
IN PARIS

"Wir Statthalter und Rath der Statt und Amt Zug urkhunden hiermit, nachdeme

1511